

Réf : DCM2026-22

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 17/04/2026

Notifiée aux élus le : 17/04/2026

Date de l'affichage : 17/04/2026

**OBJET : DF- OFFICE DE TOURISME-
COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
2025**

SÉANCE JEUDI 30 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE AVRIL à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 17 avril (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Maryline POUGENC – Luc VERNHES – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Jean-Alain CASACCI – Serge PINQUIER – Mariana GARCIA – Nathalie CAVAILLÉ – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET - Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Amélie MARTORELL – Marine ANJO - Christian LAPISARDI – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE - Pascale MOURRUT - Noémie ALBECQ-MEGIAS.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BREYSSE procuration à André MORRA, Jean-Philippe CHARPIN procuration à Yannick BUSSAC, Nicole SABATIER procuration à Noémie ALBECQ-MEGIAS.

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Cédric BONATO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence COMBE

Rapporteur : Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif/CFU et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, ainsi que son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion/CFU ;
- Vu le code des juridictions financières ;
- Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 modifiée relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le compte financier unique (CFU), établi conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT afin de constituer l'arrêté des comptes de l'exercice 2025, comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- Considérant la validation du projet de CFU par le service de gestion comptable de Vauvert, territorialement compétent ;
- Considérant que M. Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué aux Finances a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique 2025
- Considérant que M. Cédric BONATO, Maire en exercice, s'est retiré de la salle des délibérations, pour laisser la présidence de la séance à M. Joachim RAMS, lors du vote du CFU 2025 ;

Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, remplaçant à la fois le compte administratif et le compte de gestion. Il vise à améliorer la transparence et la lisibilité des informations financières des collectivités locales, en mettant en évidence les données comptables aux côtés des données budgétaires. Cette approche permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et de contribuer au débat démocratique sur les finances locales.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU, la vue d'ensemble, issue de la maquette du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'Office de Tourisme se présente ainsi que suit :



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – VUE D'ENSEMBLE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	9 486,82	633 542,10	643 028,92
	Recettes réalisées (1)	9 484,91	617 369,00	626 853,91
	Restes à réaliser	-	-	-
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	22 439,00	641 243,00	663 682,00
	Dépenses réalisées	18 522,14	575 814,09	594 336,23
	Restes à Réaliser	-	-	-
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 9 037,23	41 554,91	32 517,68
Résultats antérieur reportés	Résultats antérieurs reportés	12 952,18	7 700,90	20 653,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	3 914,95	49 255,81	53 170,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-	-	-
Résultat cumulé	Excédent / déficit	3 914,95	49 255,81	53 170,76

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte financier unique du budget annexe de l'Office de Tourisme, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée,
- **D'arrêter** le résultat définitif pour l'exercice 2025 tel que résumé ci-dessus.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe de l'Office de Tourisme, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée,
- **ARRÊTE** le résultat définitif pour l'exercice 2025 tel que résumé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
 Maire d'Aigues-Mortes
 Pour le Maire et par délégation
 Mme POUGENE, 1^{ère} Adjointe

Résultats du vote :

Délibération 2026-22	DF- OFFICE DE TOURISME- COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025	Pour :	28	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication